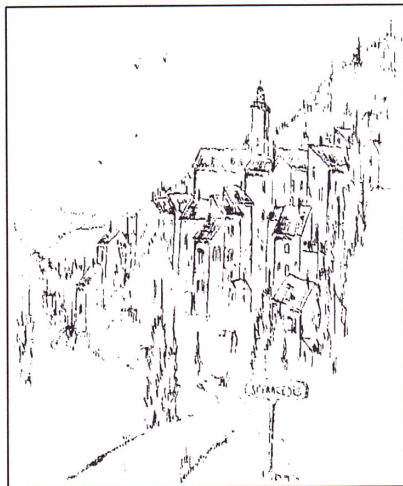


# ASSOCIATION SPÉRACÈDES DEMAIN

Bulletin non municipal N° 18

Juillet 2013

## ÉDITORIAL



La campagne électorale pour les élections municipales 2014 a commencé très tôt à Spéracède, début janvier 2013 : 2 têtes de liste !

Toutes les campagnes électorales, moments forts de la démocratie, permettent aux candidats de présenter un projet pour la commune, une manière de gérer... Il y a, malheureusement, dans cet exercice, des tentations de désinformation destinées à attirer les voix des personnes qui ne suivent pas de près la vie communale.

Attention aux affirmations sans démonstration rigoureuse, elles sont toujours à prendre avec beaucoup de précautions, car elles sont souvent sans fondement. Ces affirmations viennent de personnes qui, soit veulent tromper la population en sachant parfaitement que les annonces sont fausses, soit ne maîtrisent pas les dossiers.

Dans les deux cas, c'est **grave**, quand on a l'intention de représenter la commune.

Pour le bureau, le Président : Roger Navetti

## AMICALE BOULISTE

Le début de saison a été perturbé par la pluie, mais il en fallait plus pour refroidir l'enthousiasme et la bonne humeur de l'équipe du Président Philippe Alcaraz, équipe qui s'étoffe au fil des années.



Un concours fédéral, le Prix du club et des assurances Axa, a dû être annulé à cause du temps, un autre, le Prix Moulin Baussy et Café de l'Union, n'a pu se dérouler que grâce à la mise à disposition de l'Amicale du boulodrome couvert de Perdigon par le Président de Grasse Pétanque ; qu'il en soit ici remercié.

Les fiches d'inscriptions, celles des tirages, les équipes des "grillades" et de la buvette, tout était prêt pour accueillir les boulistes le jeudi de l'Ascension, premier concours d'une série qui ne se terminera que le dernier jeudi du mois de septembre. Le beau temps revenu, c'est à plein "régime" que la "machine" tourne !!!

L'Amicale Bouliste et tous ses membres vous attendent, tous les jeudis soirs, pour goûter aux joies de ce sport emblématique de notre région. Buvette, grillades et

frites vous sont proposées.

Inscriptions à partir de 20 heures. Tirage à 21 heures.

## RÉFLEXION...

Nous avons relaté le vote des Conseillers Municipaux les 4 et 19 mars sur la question : «Avis sur le projet de création d'une communauté d'agglomération du pays de Grasse »

Lors des élections municipales de 2008, les trois listes en présence incluaient dans leur programme la défense de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (CCTS) et le rejet d'une Communauté d'Agglomération avec Grasse.

97,6 % des électeurs, en votant pour une de ces trois listes, ont approuvé cette orientation.

Que penser alors des Conseillers Municipaux, 7 la première fois, 6 la deuxième fois, qui se sont prononcés pour la communauté d'agglomération du pays de Grasse ?

Les élections municipales de 2014 approchent à grands pas ; à Spéracède, elles ont commencé pour certains, depuis plusieurs mois. Des programmes vont être proposés et développés concernant les 6 ans à venir. Quelle crédibilité peuvent avoir des personnes qui soumettent des propositions et, une fois élus, votent le contraire ?

On est en droit de se poser la question !

## AÏGO VIVO

Toujours par monts et par vaux, le groupe folklorique Aïgo Vivo est très demandé. Le début de l'année a été très chargé : Tanneron (fête du mimosa), Peymeinade (fête des artisans et commerçants, puis fête de la Musique), Montauroux (fête de Sainte Victoire et Sainte Spécieuse), Les Adrets (fête de la Saint Marc), Mouans Sartoux (maison de retraite "Victoria"), Grasse (centenaire de l'école Saint Mathieu), Saint-Cézaire (marché provençal) et bien entendu la Fête des Mais à Spéracèdes.

Suivant un rituel bien établi, le groupe a défilé dans les rues du village au son des galoubets et tambourins ; la messe fut chantée en provençal, avec toujours autant de sensibilité, dans une église où les fidèles avaient répondu présents. Sur le parvis de la salle des fêtes : chants, danses, allocution de bienvenue de la Présidente, Jocelyne

Hammerer, et hommage rendu à une ancienne du village. Cette année, c'est Germaine Roustan qui a été honorée. Ce fut l'occasion à travers son parcours, Cabris, son village natal, Cajarc, dans le Lot, Bordeaux, Lyon, Nice et enfin Spéracèdes, de retracer une vie riche en événements et en anecdotes. Germaine : une personne qui mérite d'être connue. L'arbre des "Mais" lui a été remis par la Présidente avant que les habitants soient conviés à l'apéritif sous les oliviers. Le repas fut ensuite servi par les membres du groupe transformés pour l'occasion en femmes ou hommes de salle !

La chorale, sous la direction de Ginette Grosso, a interprété un récital inédit et fort apprécié. Par des chants, des membres du groupe, mais aussi des participants au repas, ont apporté leur concours à cette animation qui a terminé une agréable journée.

Le programme de cet été s'annonce très chargé.



## TOILETTE M'OUAH

### Votre salon de toilettage "chien et chat"

A la Cadenière, frontière ouest de la commune de Spéracèdes, la famille Beltrando (et la famille Niel) a construit sa maison en 1890. Sylvie Beltrando, épouse Domenge, a ouvert un salon de toilettage "chien et chat" dans le rez-de-chaussée de la maison bâtie par son père, Ange. Montée à Spéracèdes en 2010, elle avait commencé à Peymeinade en 2004, après avoir effectué, en 2003, une formation de toiletteuse à "l'île aux chiens" à Valbonne. Sylvie est ravie de tenir ce salon de toilettage, qui était son désir de départ. (Elle avait été laborantine jusqu'en 2002). C'est un métier physique, où l'on se tient toujours debout, mais



qu'elle aime beaucoup. Un peu comme à la maternelle, les chiens sont plus sages au salon qu'avec leur maître ! Beaucoup de clients viennent des environs immédiats, mais certains de Pégomas, de Valbonne ou encore de Châteauneuf. Sylvie s'occupe de toutes les races. Pour les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie, éventuellement agressifs, le propriétaire doit rester présent. Une grande baignoire est réservée aux plus grands, une, surélevée, pour les petits. C'est très rare qu'il faille mettre une muselière. Sylvie rappelle qu'un chien suit un véritable protocole avant de mordre : il lève la babine, une fois, deux fois et c'est à la troisième fois qu'il devient violent. Pour certains, peureux, il faut savoir les mettre en confiance, c'est une facette importante du métier. Une coupe se fait selon la race ; pour les Yorks, il y a 4 coupes différentes ! Quand nous rencontrons Sylvie, elle fait une jolie coupe à un Scottish terrier qui a l'air ravi d'être ainsi pris en charge. Peu de salons font les chats.

Sylvie trouve le travail gratifiant, même quand l'animal est peu entretenu : à la fin il est tout content et le propriétaire aussi... Sylvie, elle-même, a un chien, Cotton de Tuléar (de Madagascar), 2 chats de gouttière, 2 chevaux et un poney. Elle œuvre les portes ouvertes avec les oiseaux et les cigales en été, un parking vous attend juste devant le salon. Sa joie à travailler est palpable : une petite visite, pour ceux qui ont des animaux, présenterait pour seul risque de ressentir, de façon contagieuse, ce plaisir à prendre en charge un animal.

CC et RN

## HEURES MUSICALES DE SPÉRACÈDES

### TROISIÈME FESTIVAL



Pendant 5 jours, du mercredi 8 juin au dimanche 12 juin, Spéracèdes a vécu à l'heure musicale. L'Ensemble Vocal Ristretto, dirigé par Errol Girdlestone, eut l'honneur d'ouvrir ce festival, il le fit d'une façon magistrale. Les 16 choristes, tous solistes, enthousiasmèrent la nombreuse assistance. La "Passion de Bach" fut, aussi, remarquable. Maxime Hagenmuller (flauto traverso), Camille Mergot-Drillien (clavecin) et Etienne Mangot (viole à gambe), enchantèrent le public. Les présentations



des différents morceaux, par Maxime Hagenmuller, permirent de mieux apprécier les intentions des compositeurs, donc de mieux ressentir la musique.

Trompettes et Orgue, Pierre Dutot, Alain Loustalot et Laurent Fiévet, ont terminé cette série de concerts donnés à l'église d'une façon éblouissante. Ce trio, fidèle à Spéracèdes depuis de nombreuses années, a été adopté par le village. Avec grand talent et beaucoup d'humour, ils firent vibrer l'assemblée.

Samedi, changement de décor, sur la place Charles de Gaulle : l'Alegria Banda apporta une ambiance festive et joyeuse.

Le Marie-Pierre Foessel Quartet termina cette soirée "jazzy" plus calmement mais avec autant de brio.

Dimanche, dernier jour : Grande Parade des Harmonies, celle de Casteljaloux dirigée par Bernard Thore et celle de Grasse, dirigée par Alain Loustalot. Récital dans le pré, le matin, pour Casteljaloux, puis dans la salle des fêtes l'après-midi pour Grasse. Le repas aidant, l'ambiance allait crescendo, les spectateurs/auditeurs ne voulaient plus partir...

Un grand merci au Président Laurent Fiévet, maître d'œuvre de la partie artistique et à Jean-Marie Pfau spécialisé dans



l'organisation. Merci aussi aux musiciens qui participent avec des émoluments qui n'ont rien à voir avec leurs cachets habituels, merci aux membres du bureau de l'association et au noyau de bénévoles qui agissent dans l'ombre.



### DÉJÀ !!!



La nouvelle intercommunalité qui nous est imposée n'a pas encore d'existence légale que déjà nos craintes, que certains qualifiaient de non-fondées, pointent leur nez. Nice-Matin du mercredi 24 avril 2013 faisait état d'un problème concernant la ville de Grasse au sujet d'un projet d'aire pour les gens du voyage. C'est un problème délicat. Un Conseiller Général, Grassois, opposé à la proposition du Préfet et à celle de la ville de Grasse déclare : « Il faut aujourd'hui réfléchir à la réalisation d'une aire d'accueil intercommunale... ».

Où peut-on trouver des terrains, disponibles, assez vastes, non encore convoités par des promoteurs et inclus dans l'intercommunalité ? Terres de Siagne et Monts d'Azur semblent des territoires tout désignés !

Faussement naïfs, dans l'éditorial du numéro 17 de "Spéracèdes Demain", au sujet de cette hâte à nous "annexer", nous posons la question : « Qu'est-ce qui les motive ? La soif d'extension ?... »

Nous commençons à avoir un élément de réponse ; nous aurions tellement voulu avoir tort...

Et si, chaque fois qu'un problème difficile à résoudre pour une ville (place, coût...) était présenté comme ayant un "intérêt" communautaire ? On peut commencer à comprendre les dangers d'une intercommunalité regroupant des communes de tailles si disparates.

## CONSEILS MUNICIPAUX



Les Conseils Municipaux des 4 et 19 mars ont été surtout consacrés à l'entrée de la commune dans une communauté d'agglomération du pays de Grasse. Nous nous sommes fait l'écho, sur notre site, des débats qui ont entouré cette délibération. Ce débat a montré la division du Conseil Municipal et surtout des affirmations ont été formulées qui ne résistent pas à une étude sérieuse. Alors, méconnaissance des dossiers ou volonté de duper ?

Après un vote avec 7 voix contre et 7 voix pour, certains Conseillers ont demandé la tenue d'une réunion de travail animée par des techniciens de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (CCTS) et de la Communauté d'Agglomération de Pôle Azur Provence (CAPAP) pour préciser certains points de ce projet. La demande ayant été acceptée, c'est le 19 mars qu'a eu lieu le deuxième vote : 7 voix contre, 6 voix pour, 1 abstention, le projet a été rejeté par le Conseil Municipal.

Comme nous l'avons écrit à ce moment-là : *"Nous pensons qu'il est plus sage de s'être prononcé contre. Comment s'engager sur un projet où de nombreux points ne sont pas encore précisés ? La*

*méthode, qui nous paraît être la plus rationnelle, est de se prononcer quand le projet sera "ficelé", en tenant compte de la loi sur les collectivités territoriales qui doit être votée prochainement"*

Depuis, la majorité des Conseils Municipaux concernés s'étant prononcée pour, le Préfet a officialisé la création de la Communauté d'agglomération du pays de Grasse.

Les votes du Compte Administratif et du Budget étaient, entre autres, à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 avril, ainsi que des demandes de subventions. Nous avons assisté à "une passe d'armes" entre Monsieur Roustan et Monsieur le Maire. Partant de l'affirmation de la tenue, les années précédentes et pas cette année, d'une réunion pour discuter du budget et de son regret de ne pas avoir été invité à la commission des finances traitant de ce budget, Monsieur Roustan s'est abstenu pour tous les votes, y compris celui des demandes de subventions...

Monsieur le Maire lui a fait remarquer qu'il n'y avait jamais eu de réunion auparavant et que les commissions sont ouvertes à tous les Conseillers.

*La rétention d'informations d'un côté et le manque de volonté de s'informer de l'autre, nous semblent résumer la situation.*

Deux délibérations liées l'une à l'autre étaient proposées et ont été votées, à l'unanimité, à la séance du 29 avril.

Il est prévu, sur la propriété "Ode", la construction, par un promoteur, d'une maison médicale en remplacement de l'ancienne qui ne répond plus aux normes actuelles, de 6 appartements (4 de 2 pièces, 2 de 3 pièces) et 5 villas (3 de 3 pièces et 2 de 4 pièces).

Tous ces logements seront proposés avec accessibilité à la propriété.

Pour que ces réalisations soient possibles, une modification du POS était nécessaire : ce fut l'objet de la deuxième délibération. La zone où sont prévues ces constructions passe de la qualification "zone NA" à la qualification "zone UB". Cette modification est possible suivant le règlement.

En "questions diverses" a été abordé l'achèvement des travaux aux abords de la fontaine. Monsieur le Maire a déclaré : « Dès que le temps le permettra. »

*Nous avons, à plusieurs reprises, soulevé cette question sans qu'aucun membre du Conseil Municipal ne réagisse. Vous trouverez dans ce bulletin un article précisant notre position par rapport à ces travaux.*



## LES ACTUALITÉS DU CDD DU PNR DES PRÉALPES D'AZUR

Le CDD (conseil de développement) continue ses réunions mensuelles : dernièrement à Cuébris et le mois dernier à Tourettes s/Loup...

Rappel : le CDD est une association loi de 1901 ; c'est un conseil de concertation et de participation citoyenne aux orientations du PNR, créé à l'initiative du syndicat mixte du PNR et ouvert à tous.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur différents sujets majeurs concernant le PNR :

Tourisme durable et itinérance. Énergies renouvelables. Participation et gouvernance. Foncier agricole. Le groupe s'est réuni en avril à StVallier de Thiey.

Dans la charte du PNR, sont étudiés les sujets de préservation et mobilisation du Foncier Agricole. Après des diagnostics agraires réalisés en 2012 sur 2 communes (Bar s/Loup et Coursegoules), est abordée la stratégie foncière afin d'étudier les attentes et inquiétudes des propriétaires par rapport à leurs terres et leur devenir. Le CDD s'attaque à ce sujet dans le but de créer une dynamique d'ouverture du foncier agricole et faire prendre conscience aux propriétaires du potentiel que représente leur foncier pour l'agriculture. Le PNR agira en tant qu'arbitre et s'assurera que le dialogue avec les habitants et acteurs est actif, afin de veiller à l'acceptation sociale des projets d'installation ou de reprise et aussi d'effectuer le transfert d'informations et de connaissances.

Habitants professionnels ou associations, vous souhaitez être informés et débattre des sujets du PNR : appelez le conseil de développement au **0760203344** et voici l'adresse courriel du CDD : **cdd.pnr06@gmail.com**

CM

## CONSEILS COMMUNAUTAIRES



La plupart des délibérations proposées, d'ordre "technique", ont été adoptées à l'unanimité. **Séance du 12 février**, le Président, Maxime Coulet, a proposé de déposer un recours gracieux auprès du Préfet des Alpes Maritimes, lui demandant le retrait de l'arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2012 portant sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse. De nombreux arguments ont été développés.

- L'amendement controversé n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, il a été présenté en séance, verbalement.

- Il est impropre de qualifier "modification ou amendement" une décision de fusionner 3 EPCI de plus de 100 000 habitants. (EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

- Pas de rapport explicatif. Certaines compétences devraient être du ressort de syndicats à recréer, après avis de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), problème

non abordé.

- En CDCI, il avait été affirmé que toutes les communes de Monts d'Azur étaient favorables à cet "amendement" ; or, depuis, certaines ont émis un avis défavorable.

- Le Conseil Municipal de Briançonnet ayant été dissous, le calendrier pour élire le prochain Conseil rend impossible, pour cette commune, de se prononcer dans les délais.

Unanimité des présents, sauf une abstention de Monsieur Christophe Roustan.

**La séance du 09 février**, surtout consacrée aux finances, montre que pour les Terres de Siagne, elles sont particulièrement saines. Après la clôture de l'exercice 2012, les sections de fonctionnement et d'investissement enregistrent des excédents, respectivement de 717 082,84 € et 80 258,63 €.

Les taux appliqués en 2012 concernant la CFE (Contribution Foncière des Entreprises), la TH (Taxe d'Habitation), la Taxe Foncière (bâti) et la Taxe Foncière (non bâti) seront maintenus.

Le TEOM (Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de 2012 (12,12 %) ne permettant pas d'équilibrer les dépenses, le taux de 12,88% est proposé. (Unanimité)

Les Comptes Administratif et de Gestion, l'affectation des résultats et le budget prévisionnel pour 2013 ont été adoptés à l'unanimité.

**La séance du 18 juin** comporte des délibérations qui méritent des explications.

La délibération N° 2 portait sur la répartition du "Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales" (FPIC)

Cela consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Le montant des ressources du FPIC est fixé dans la loi de finances.

Notre communauté, considérée plus "riche" que la moyenne nationale devra verser, cette année, 115 814 €.

La répartition "légale" est de 35 % pour les communautés de communes et 65 % pour les communes les composant, au prorata de leur "richesse", sauf accord d'une répartition différente. A l'unanimité, les conseillers communautaires de Terres de Siagne ont décidé d'adopter la répartition suivante : 75 % pour la communauté de communes, 25 % pour l'ensemble des communes membres. Spécacèdes paiera donc 2 044,57 € au lieu de 5 334 €.

Les repas et goûters des enfants et du personnel du centre de loisirs de Saint-Vallier sont facturés à la caisse des écoles de ce village. Son coût est jugé trop élevé, l'amortissement des travaux entrepris pour la réfection de la cuisine ainsi que les frais du personnel y sont inclus. De nombreux conseillers jugent cela anormal. La "convention relative aux modalités de remboursement" est cependant adoptée avec une abstention de Monsieur Cantoni.

Monsieur Cantoni pense que le Préfet n'ayant pas répondu au dépôt du recours de la CCTS concernant la nouvelle communauté imposée malgré l'avis des électeurs de Terres de Siagne (voir les élections municipales de 2008), il serait souhaitable que la CCTS engage une action près le Tribunal Administratif.

Les intervenants sont dans l'ensemble d'accord sur les raisons évoquées par Monsieur Cantoni, et sont ulcérés par la composition de la commission qui a décidé de nous intégrer dans une communauté malgré l'avis de la population, mais pensent que la situation des maires dans les négociations serait fragilisée. Le Président, Maxime Coulet, fait remarquer, avec amertume, qu'il n'y a plus unanimité entre les représentants de la CCTS, certains, minoritaires, ayant choisi de se rallier, sans résistance, à la proposition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

*Pour avoir assisté à tous les Conseils Communautaires, ce ralliement "sans résistance" était prévisible, même lorsque ces Conseillers votaient pour que la durée de vie de la CCTS soit illimitée. Que penser de cette attitude ?*

## LAVOIR, FONTAINE OU PARKING ?

Nous avons écrit, sur notre site, le 6 mars 2013,

### PAUVRE LAVOIR...

Ce jour, le ciel est triste, il laisse couler ses larmes de pluie, de nombreux Spéracèdoises et Spéracèdois sont dans le même état d'esprit : une pelle mécanique attaque le "jeu de boules" le long du lavoir. Détruire cet espace du village, véritable mémoire des anciens, pour deux places de parking : quel sacrilège ! Sous la couche de terre, ont réapparu les pavés, aussitôt enlevés par les "engins", alors qu'ils ne demandaient qu'à renaître pour embellir ce lieu qui fut, et demeure, un lieu de vie. Ce lavoir, au lieu d'être mis en valeur comme il le mérite, va être en arrière-plan des voitures : quel gâchis !



Interrogé, le Maire nous a dit ne pas être au courant de l'existence de ces pavés. N'y-a-il pas, au sein du Conseil Municipal, une personne chargée de la surveillance des travaux ? Garer les voitures est un véritable problème que l'on ne peut nier, mais peut-on pour autant s'attaquer à ce qui fait la beauté d'un village ?

Il est à désespérer de voir un jour le côté "mémoire", allié à l'esthétique, être pris en compte.

et le 1<sup>er</sup> juin 2013 :

### FONTAINE OU PARKING ?

L'été arrive et avec lui les nombreux touristes friands des petits villages provençaux, de leur place ombragée de platanes, de leur fontaine et lavoir. En l'état actuel, que trouveront-ils à Spéracèdes ? Une place typique défigurée...

Dès le départ, nous nous sommes élevés contre ce projet de parking aux abords de la fontaine. Nous l'avons dit à Monsieur le Maire dès qu'il nous en a fait part, lors de notre entretien du 28 novembre 2012 (article paru sur le bulletin "Spéracèdes Demain" n° 17, publié en janvier 2013), nous l'avons écrit sur notre site le 6 mars 2013, dès que les travaux ont débuté.

Commencés sans la présence de l'Adjoint aux travaux ou de tout autre responsable municipal, c'est en toute tranquillité que l'entreprise a déterré, puis emporté, les magnifiques pavés se trouvant sous le jeu de boules et dont aucun élu ne connaissait l'existence. Avertis par des Spéracèdois, nous n'avons pu que constater l'ampleur des dégâts.

Nous avons alerté aussitôt Monsieur le Maire.

Aucun des Conseillers Municipaux ne s'étant élevé, en réunion publique, contre cette décision, nous nous inclinons devant ce qui nous paraît être une erreur, mais demandons que cette partie de la place soit, au plus vite, remise en valeur.

Y-a-t-il quelqu'un, au Conseil Municipal, qui se préoccupe du charme et de la beauté de notre village ?

**A ce jour** les travaux sont "presque" terminés ; manquent les jardinières et/ou barrières. Les pavés sont "revenus" sur seulement 1 mètre de largeur, la place restante a été goudronnée, ce n'est pas du meilleur goût ! Pourquoi ne pas avoir pavé la totalité ? C'est la question que posent de nombreux habitants.



### OUVRAGES ÉDITÉS PAR LE PNR

Ont été édités, par le syndicat mixte du PNR à destination du public amateur et/ou acteur de notre territoire du PNR, les ouvrages suivants :



« **Le grand tour des Préalpes d'Azur** » (au prix de 15 € env.), « **PNR des Préalpes d'Azur** » circuits de découvertes (gratuit), ainsi que des affiches et cartes postales que l'on peut trouver à la maison du PNR à StVallier. (Située dans l'ancienne gendarmerie)

**En cours d'élaboration** : un plan départemental des espaces, sites et itinéraires regroupant les usagers et acteurs des domaines de la randonnée pédestre, équestre, cycliste, spéléologique et organismes pour le développement durable.

Venez visitez le site du PNR : il est très bien organisé et copieusement illustré par de splendides photographies de notre moyen et haut pays. Voir le film "Notre PNR vu du ciel" : superbe !!!

[www.pnr-prealpesdazur.fr](http://www.pnr-prealpesdazur.fr) Adresse courriel : [contact@pnr-prealpesdazur.fr](mailto:contact@pnr-prealpesdazur.fr)

CM

## VILLAGE ET VOITURES... UNE COHABITATION DÉLICATE.



La voiture, ce mal nécessaire à tous déplacements, a parfois des difficultés à circuler ou stationner dans nos petits villages aux rues étroites et aux places de parking limitées ou éloignées des habitations. Les transports en commun, en l'occurrence les bus « Sillages », desservent les villages voisins et Grasse, mais à cadence restreinte compte-tenu du bassin de population.

Il faut donc que la voiture cohabite, si possible harmonieusement, avec un environnement tranquille où priment calme et douceur de vivre. Pour ce faire, les règles du jeu sont clairement fixées par le code de la route. Ce code signifie bon nombre d'interdictions ou d'autorisations à respecter. Tout d'abord la vitesse qui passe de 90 à 50 km/h en entrant dans Spéracèdes puis varie de 50 à 30 km/h à l'intérieur du village, village traversé au carrefour de la Croix par deux routes départementales. Chacun d'entre nous a constaté le nombre important de panneaux annonçant 30 ou 50 km/h et ce, sur des portions de routes très courtes. Ce que déplore Denis Chalumeau, chef de

la Police Rurale chargé de la circulation routière, qui estime que ces multiples changements de vitesse n'apportent rien à la sécurité et sont difficilement compréhensibles par les automobilistes qui traversent le village. Pour contrôler les vitesses excessives, l'équipe de police dispose une semaine par mois d'un radar, partagé avec trois autres communes. Pour l'utiliser, il faut au minimum trois personnes pour ces contrôles et souvent nos gendarmes sont en sous-effectif. D'autre part, ce matériel d'ancienne génération n'est guère précis et demande des portions de ligne droite d'au moins 100 mètres pour effectuer des relevés exacts. Pour qui connaît le village, il est difficile d'en trouver beaucoup... Autre solution pour ralentir le trafic, les dos d'ânes et les coussins berlinois (sortes de ralentisseurs carrés) mais dont l'inconvénient principal est d'être bruyant au passage de camionnettes ou de véhicules chargés. Actuellement, une voie « d'étranglement » est en expérimentation sur la route de Cabris. Son but est de ne laisser passer qu'un véhicule à la fois, ralentissant ainsi le trafic.

Autre spécificité de notre village, un nombre important de petites routes ou chemins débouchant sur les départementales. Il ne faut pas oublier que ces chemins ont la priorité en agglomération. Un refus de priorité vaut 135 € et 4 points de retrait sur le permis... Concernant le stationnement, Denis Chalumeau reconnaît que parfois des voitures « tampons » restent garées plus de 7 jours consécutifs. Mais dans l'ensemble, les automobilistes spéracèdois sont assez disciplinés. Il relève de moins en moins d'infractions concernant le port de la ceinture de sécurité mais en revanche de plus en plus de personnes usant de leur téléphone portable au volant. Une infraction passible d'une amende de 135 € et d'un retrait de 3 points.

Pour Denis Chalumeau, la meilleure prévention consiste à se montrer en permanence. La peur du gendarme est toujours efficace... Sur l'année, une quarantaine de timbres d'amendes à 17 € ont été distribués et une cinquantaine d'infractions au code de la route relevées. Mais le plus important est sans nul doute que depuis un an, aucun accident grave ne s'est produit sur notre commune. Pourrait-on ajouter « prudents » au slogan de Spéracèdes : « Le village des gens heureux » ?

PM

## QUOI DE NEUF DANS LE PNR DES PRÉALPES D'AZUR ?



Voilà plus d'un an que le PNR est officiellement reconnu et il commence à prendre une allure de croisière active : en effet la mise en place des différents services est opérationnelle.

Le 21 février, le comité syndical du PNR a adopté à l'unanimité le programme d'actions pour 2013 et le budget correspondant.

### Principales actions 2013

- Renouvellement de l'action des ambassadeurs du PNR pour sensibiliser les promeneurs et informer les enfants dans les écoles afin de préserver la nature exceptionnelle de ce territoire.
- Édition d'un guide des bonnes pratiques des sports de nature.
- Édition de documents de sensibilisation.

- Formation des professionnels du tourisme au territoire.
- Pour valoriser les patrimoines, accompagnement technique des communes à l'aménagement de leur territoire.
- Activités culturelles autour du patrimoine oral.
- Signalisation de l'existence du PNR et de ses richesses patrimoniales.
- Soutien de l'emploi par la promotion des produits et le savoir-faire du territoire, développement de la marque « Produit du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur » pour les professionnels volontaires.
- Actions pour favoriser l'écotourisme.
- Accompagnement et conseils aux propriétaires privés de terrains agricoles et forestiers pour leur gestion (oliveraies notamment).
- Réunions de commissions thématiques et instances du syndicat mixte du PNR : tous les villages ont des représentants qui y siègent, vous pouvez demander des informations à votre mairie

\*\*\*le 29 septembre 2013 grande fête du PNR à Roquestéron venez nombreux !!!\*\*\*

CM

# FÊTE DE LA CROIX

## PROGRAMME

### VENDREDI 26 JUILLET

- 14h : Concours de pétanque en doublettes choisies.  
**"Prix Boulangerie Franck DUTTO"**  
100 € + les mises (10 € par équipe).
- 19h : Apéritif offert par le Comité des Fêtes.
- 20h : **SOIRÉE SOCCA ET PAN BAGNAT.**
- 21h : **"Les Estivales du Conseil Général"** Concert gratuit à l'Église.  
Chants polyphoniques **COROU DE BERRA.**
- 23h : **BAL avec l'orchestre SINTO.**

### SAMEDI 27 JUILLET

- 14h : Concours de pétanque "vauclusienne"  
**"Prix Entreprise de Plomberie Philippe ALCARAZ"**  
150 € + les mises (10 € par équipe).
- 18h : Jeux pour enfants, atelier maquillage et sculptures de ballons.
- 19h : **Fanfare 12°5** dans les rues du village.
- 20h : **REPAS GIGOTS À LA FICELLE**  
Apéritif, Entrée, Gigot, Fromage, Dessert, Vin rouge et rosé.  
Participation 25 €. Inscriptions avant le lundi 22 juillet (limité à 250 places).
- 22h : **GRAND BAL avec disc-jockey PROMOMUSIQUE**

### DIMANCHE 28 JUILLET

- 8h : Randonnée cycliste- 10 tours du cœur du village.
- 10h : Messe en provençal à l'Église Saint Casimir.
- 14h : Concours de pétanque en triplettes mixtes choisies  
**"Prix Moulin BAUSSY"**  
150 € + les mises (10 € par équipe).
- 16h : **GANSADE** offerte à tous les habitants et estivants par le Comité des Fêtes.  
Animation provençale par le groupe folklorique "AÏGO VIVO".
- 18h : **APÉTITIF D'HONNEUR ET PISSALADIÈRE**  
offerts par la municipalité en présence des élus du département.
- 20h : **CONCOURS DE BELOTE**  
**"Prix Café de l'Union"** 100 € + les mises (10 € par équipe).

### LUNDI 29 JUILLET

- 8h : Anchoïade et vin rosé.
- 9h : Concours Jeu provençal, en doublettes  
**"Prix Axa Assurances Jean-Claude ICARD"**  
150 € + les mises (10 € par équipe).
- 12h : Apéritif offert par la société RICARD.
- 13h : **AÏOLI MONSTRE**  
Entrée, Aioli, Fromage, Dessert, Vin rouge et rosé.  
Participation 25 €. Inscriptions avant le lundi 22 juillet (limité à 250 places).
- 15h : **BALLETTI**, chansons traditionnelles provençales, niçoises et italiennes.
- 16h : Concours de "boules carrées".  
**"Prix Jean-Pierre RAINA"**

Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier le programme.  
**Réservations à la Mairie. Tél. 04 93 60 58 73**